

Questions orales

Statistique Canada, le seuil de la pauvreté est fixé à \$9,300 pour une famille de quatre et à \$11,400 pour une famille de six.

Pourquoi le gouvernement, plus précisément le ministère du Revenu, ont-ils décidé de vérifier les revenus d'un groupe de contribuables dont les revenus se situent en deçà du seuil de la pauvreté?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je crois que le député pose sa question dans de mauvais termes. Ce qu'il implique par sa question, c'est que les lois, comme la loi de l'impôt sur le revenu qui est la responsabilité du ministère du Revenu, ne devraient pas s'appliquer pour certains groupes d'individus.

Je dois cependant lui dire d'aller un peu plus loin dans le rapport qui a été présenté par M. Rowe, et il verra que M. Rowe indique bien que la vérification, les pénalités et les amendes qui ont été imposées, l'ont été conformément à la loi, et si la vérification a déterminé une cotisation pour un montant d'impôt, c'est donc qu'il y avait, en fait, un revenu correspondant. Je pense que c'est l'évidence même. Aussi, l'exemple que prend le député est une moyenne, et ne veut pas nécessairement dire que c'est vrai dans tous les cas. C'est une moyenne, donc il y en avait des plus bas et il y en a des plus hauts; et le taux d'imposition déterminé par le revenu est différent suivant qu'il s'applique aux individus aux revenus plus élevés ou aux revenus plus bas. Sa question n'a rien à voir avec les responsabilités du ministère, ni avec la loi de l'impôt sur le revenu comme elle existe présentement.

● (1430)

[Traduction]

M. McGrath: Monsieur le Président, c'est une question de jugement. Le ministre ne semble pas exercer le sien dans ses réponses et sûrement pas dans ses actes.

LES CONSTATATIONS DU RAPPORT ROWE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Le ministre essaie-t-il de justifier aux yeux des députés et de tous les contribuables l'examen des déclarations de travailleurs dont les revenus sont bien en-deçà du seuil de la pauvreté et dont certains sont victimes de saisies en main tierce pouvant atteindre 60 p. 100 de leurs revenus bruts? L'enquête a d'abord et avant tout été justifiée par une erreur que le gouvernement avait commise; pendant quatre ans, le gouvernement a versé une subvention de 2.5c. la livre de poisson de fond sans délivrer de feuillets T-4.

Dans ces conditions, et étant donné que le gouvernement a reçu ce rapport depuis plus de deux ans, pourquoi n'a-t-on pas interrompu cette vérification inadmissible?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député sait très bien qu'au moment où le rapport a été publié, la vérification était terminée. Le député le sait. De plus, le député sait très bien qu'on a répondu de façon... Monsieur le Président, au lieu de préparer la prochaine question, parce qu'il sait que son collègue n'est pas suffisamment compétent et qu'il doit lui souffler les questions, il devrait au moins avoir la politesse élémentaire d'écouter les réponses et de faire preuve d'un peu plus d'intelligence dans sa façon de comprendre la situation.

S'il y a eu des montants qui ont été cotisés, c'est donc dire qu'il y avait des revenus équivalents. A partir du fait qu'il se sert d'une moyenne, il dit qu'il ne devrait pas y avoir de vérification d'impôt. Il sait lui-même que c'est un sophisme qui pêche à sa base même.

[Traduction]

LES POUVOIRS DU MINISTÈRE

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre d'État aux Finances. Il est clair comme de l'eau de roche que les pouvoirs de perquisition et saisie, les pouvoirs de perception, les pouvoirs de saisie-arrêt et les pouvoirs de saisie sur les comptes en banque, ne sont plus utilisés à bon escient et qu'il faut modifier la législation à cet égard. Si cela n'était pas clair, ce l'est devenu à la suite de la publication des 30 pages du rapport Rowe relatif aux libertés civiques des particuliers.

Le ministre a-t-il lu le rapport? Que va faire le gouvernement pour résoudre ce problème très grave? Le ministre reconnaît-il que le ministère du Revenu a beaucoup trop de pouvoirs?

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je n'ai pas lu le rapport dont parle le député. Je ne manquerai pas de le faire à la première occasion. J'espère pouvoir lui répondre alors.

LA NON-COMPARUTION DES FONCTIONNAIRES AUX AUDIENCES DU GROUPE DE TRAVAIL DU PARTI CONSERVATEUR

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre du Revenu national. Dans la lettre datée du 24 février qu'il a envoyée au député de Wellington-Dufferin-Simcoe, le ministre explique pourquoi ses fonctionnaires ne peuvent pas témoigner. Il prétend notamment que l'anonymat des fonctionnaires, leur impartialité politique et leur loyauté seraient en jeu s'ils témoignaient. Comment le ministre peut-il concilier ce raisonnement et le fait que le sous-ministre adjoint du Revenu pour la région de l'Ouest ait parlé à l'émission *Cross Country Checkup* et qu'il ait prononcé un discours à la Chambre de commerce où il a fait des déclarations extrêmement contradictoires? Pourquoi peuvent-ils parler à la radio, en public, et faire des discours aux Chambres de commerce alors qu'ils ne peuvent pas comparaître devant les députés?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député ne s'aperçoit pas que de jour en jour il mine sa propre crédibilité en faisant des affirmations tout à fait fantaisistes.

D'abord, il sait très bien qu'à n'importe quel moment, si les députés de l'Opposition officielle, leur caucus, sont prêts à respecter les règles qui gouvernent les activités des parlementaires, à n'importe quel moment donné, dis-je, les fonctionnaires sont prêts à donner des «briefings» d'information en respectant les règles qui gouvernent les activités des parlementaires. Et c'est fondamentalement à ce point que je me réfère dans la lettre que j'ai envoyée à son collègue.

D'autre part, lui-même et ses collègues, de façon irresponsable, jouent à la politique sur le dos d'un sujet aussi important que l'administration de la loi de l'impôt sur le revenu. Eux-